Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 5

Artikel: Bilan géographique de l'année 1906 [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039253

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bilan géographique de l'année 1906

(Suite.)

AFRIQUE

Maroc. — La « question marocaine », réglée en 1904 entre l'Angleterre et la France, fut rouverte bientôt après, nous l'avons vu l'an dernier, par l'Allemagne, mécontente de n'avoir pas été consultée sur ce sujet.

En effet, l'empereur Guillaume II ne voulut pas reconnaître à l'Angleterre seule le droit d'attribuer à la France l'hégémonie sur le Maroc, en compensation de la part qu'elle-même s'était faite en Egypte. Pendant plus d'une année, il réclama instamment une conférence internationale qui, après bien des difficultés, se réunit le 16 janvier 1906, à *Algésiras*, petite ville maritime du sud de l'Espagne, bâtie sur la même baie que Gibraltar.

Ce choix de l'Espagne, l'une des nations les plus intéressées dans la question, et d'ailleurs, la plus rapprochée du Maroc, était de la part des puissances une marque d'estime pour le roi Alphonse XIII, d'autant plus que le président de la conférence fut aussi un Espagnol, le duc d'Almodovar, mort depuis.

L'*acte général d'Algésiras* fut, après de longues discussions, signé le 7 avril. Il débute solennellement ainsi :

« Au nom du Dieu Tout-Puissant : Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne — (suivent, par ordre alphabétique, les autres « majestés » d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, les présidents des Etats-Unis d'Amérique et de la République Française, les majestés du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, d'Italie, du Maroc, des Pays-Bas, du Portugal, de toutes les Russies et de Suède), — lesquels s'inspirant de l'intérêt qui s'attache à ce que l'ordre, la paix et la prospérité règnent au Maroc, et ayant reconnu que ce but précieux ne saurait être atteint que moyennant l'introduction de réformes basées sur le *triple principe* de la *souveraineté de Sa Majesté le Sultan*, de l'*intégrité de ses Etats* et de la *liberté économique* sans aucune inégalité, ont résolu, sur l'invitation qui leur a été adressée par Sa Majesté chérifienne, de réunir une conférence à Algésiras pour arriver à une entente sur les dites réformes, ainsi que pour examiner les moyens de se procurer les ressources nécessaires à leur application. »

Suit l'indication des plénipotentiaires désignés par chacun des

chefs d'Etat. Puis viennent les différents chapitres de l'Acte général, répartis de la manière suivante :

I. Une déclaration relative à l'organisation de la *police des 8 ports*. Cette police, placée sous l'autorité du Sultan et de son gouvernement (le Maghzen), sera composée de musulmans marocains, au nombre de 2500 au plus, avec le concours d'une soixantaine d'officiers et sous-officiers instructeurs français et espagnols. Le cadre de ces instructeurs sera *espagnol* à Tétouan (Méditerranée) et Larache, — *mixte* à Tanger et Casablança, — *français* à Rabat, Mazagan, Safi et Mogador (Atlantique). Un inspecteur général, de nationalité *suisse*, résidant à Tanger (siège du corps diplomatique), surveillera ces corps de police.

II. Un règlement organisant la surveillance et la *répression de la contrebande des armes*, soit sur terre, soit par mer. Le Maroc s'entendra exclusivement avec la France pour la frontière algérienne, et avec l'Espagne pour le Riff, ou côte méditerranéenne.

III. Un acte de concession d'une *banque d'Etat* marocaine, chargée d'encaisser les revenus de la douane, d'émettre des titres au porteur, de négocier les emprunts, de réformer le système monétaire. Le haut commissaire-administrateur, résidant à Tanger, sera Marocain. Mais il y aura des censeurs nommés par les banques nationales d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne et de France. Le capital, de 15 à 20 millions, sera souscrit par autant de parts qu'il y a de puissances contractantes ; toutefois, trois parts sont accordées à la France, eu égard à un prêt qu'elle a fait antérieurement au Maroc.

IV. Une déclaration concernant un meilleur rendement des *impôts ;* l'autorisation pour les étrangers d'acquérir des *biens immeubles ;* la *liberté du commerce, de la navigation et du cabotage.*

V. Un règlement sur les *douanes* de l'Empire et le répression de la fraude et de la contrebande.

VI. Une déclaration relative aux services généraux et aux travaux publics.

En outre, il a été émis des *vœux* relatifs à la *suppression de l'esclavage*, à la réforme des *prisons*, à la protection des Israélites au Maroc, à l'établissement de fanaux nautiques, à la construction d'un chemin de fer qui, du S.-O. au N.-E. du Maroc, raccourcirait les distances par mer et par terre entre l'Amérique du Sud et l'Europe méditerranéenne.

A la suite de la signature de ce fameux acte, Guillaume II « ne se sentant plus de joie d'avoir réussi », a tenu à la manifester hautement, en décorant la plupart des plénipotentiaires qui y ont contribué. Tous les gouvernements d'ailleurs se sont dits heureux de l'événement. L'Espagne y a trouvé un surcroît de considération, et si l'Angleterre, la plus intéressée dans cette

question économique, n'a pas retenu pour elle quelques ports à surveiller, c'est pour laisser la grande place à la France, comme elle s'y était engagée.

Mais de l'enthousiasme à la réalisation il y a loin, car la guerre civile n'est pas finie au Maroc, où le vieil esprit musulman ne désarme pas. Non seulement le *Roghi*, ou prétendant, continue à tenir campagne dans le N.-E. sur les rives de la Moulodia ; mais au S.-E., dans le Tafilalet, de sourdes menées font craindre une invasion de la frontière algérienne. Bien plus, au nord, un ex-brigand, Raïsouli, ou Erraïsouli qui dévastait les environs de Tanger, et que les troupes du Maghzen n'ont pu réduire, a fini par enlever la ville maritime d'Arzina, dont il s'est fait reconnaître le maître ou pacha par le Sultan même, qui lui a confié la pacification de la région.

Algérie. — Les troubles du Maroc se répercutent nécessairement en Algérie et produisent un mouvement panislamique dans tout le nord de l'Afrique. Pour y parer, les autorités françaises renforcent les garnisons de la frontière. Le général Liautey prévoit même une expédition dans le Tafilalet, mais pour cela 20 000 hommes ne suffiraient pas, et l'on s'exposerait à une guerre de guérillas sans fin, dans une région coupée d'obstacles et exposée à une chaleur saharienne.

A part cela, l'Algérie, de même que la Tunisie, est prospère au point de vue économique, notamment quant à l'industrie extractive, jadis inconnue.

Tunisie. — Le bey de Tunis, Sidi Mohamed el Hadi, est mort le 11 mai, à l'âge de 51 ans. Son cousin germain, Mohamed el Nacer, né en 1856, a reçu, après l'inhumation, l'investiture du gouvernement français. La cérémonie, très simple, a consisté en un échange de discours entre le représentant du résident général en congé et le nouveau bey. C'est peu pour un souverain, qui doit se sentir ainsi humilié par un vulgaire fonctionnaire!

Tripolitaine. — Les Turcs, qui ne peuvent pardonner à la France la prise de possession de l'interland tripolitain, ont tenté une expédition militaire de Mourzouk et de Tummo vers le lac Tchad, mais ils ont été devancés par des détachements français, qui en ce moment occupent Djanet et Bilma, oasis importante par l'exploitation du sel. — En plein désert saharien, *Ghadamès* et *Ghat*, à l'ouest ; *Tummo*, au sud, vers le 23e parallèle, sont les points extrêmes ayant des garnisons turques.

Sahara. — Un sport aussi original que téméraire est celui de la traversée du Sahara du nord au sud en automobile, que tenteront cet hiver deux sportmens belges, les barons de Crawhez. Un premier essai les avait conduits l'an dernier d'Alger à Laghouat.

Haut-Sénégal et Niger. — M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, a de nouveau fait le voyage de Saint-Louis à Tombouctou, où il a passé une revue des troupes. Partout il a constaté que le pays était revêtu d'une végétation magnifique ; c'est que l'on sortait de la saison des pluies, tandis qu'à son précédent voyage, la sécheresse battait son plein. En résumé, on peut augurer d'un bel avenir pour la colonie. — Le chemin de fer de Kayes à Bamako et le bief navigable du Niger, de Koulikoro, près Bamako, à Kabara, port de Tombouctou, permettent de parcourir cette distance en trois semaines, au lieu de trois mois. Par cette voie, le blé, le coton, les bestiaux, qui abondent sur les rives du Niger, arrivent déjà dans le Sénégal, pour le ravitaillement ou l'exportation. Aussi bien, les projets de *chemins de fer* sont à l'ordre du jour dans l'Afrique entière.

(*A suivre.*) F. A.-M. G.

DIRECTIONS

données par un inspecteur lors de la visite d'une école mixte

I. Enseignement de la langue maternelle.

Cours inférieur.

1° *Grammaire.* — Les élèves de ce cours doivent étudier le nom et l'adjectif d'une façon expérimentale, c'est-à-dire qu'ils sauront reconnaître ces espèces de mots sans savoir les définir. Ils feront des énumérations de noms, auxquels ils ajouteront plus tard des qualités.

Ils s'exerceront à former des propositions simples : *a*) pour indiquer une qualité du sujet ; *b*) pour indiquer une action du sujet. A cet effet, le maître utilisera les pages 119 et 120, etc. du livre de lecture.

2° *Rédaction.* — Les élèves décriront des gravures d'actualité, par exemple aux pages 59 et 115 du livre. Ils s'exerceront aussi par ces petites descriptions à construire des phrases à une proposition et ils emprunteront au texte du livre les mots dont ils auront besoin. Ces exercices seront profitables au point de vue de l'écriture et de l'orthographe.

Ce programme tracé peut être parcouru en deux ou trois mois.

Cours moyen et supérieur.

Pour l'enseignement de la langue, ces deux cours seront, autant que possible, réunis.

1° *Rédaction.* — Les élèves copieront proprement et imiteront les lettres contenues dans le livre de lecture du cours moyen. Le maître choisira des sujets d'actualité de manière à pouvoir rendre l'enseigne-